



Compte rendu de séance

Séance du 10 juin 2024

L'an 2024, le 10 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de Lombron, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE LOMBRON sous la présidence de GREMILLON Alain, Maire

Présents : M. GREMILLON Alain, Maire, M. GODEFROY Vincent, Mme BOUZEAU Brigitte, M. MEDARD Claude, M. MENAGER Michel, Mme BARBIER Catherine, Mme BRICOU - CARTEREAU Angeline, M. DELANGLE Dominique, Mme GERBAULT Aurélie, Mme GRAFFIN Ghislaine, M. LEFEUVRE Thierry, M. ROUSSELOT Pierre

Absents ayant donné procuration : M. BUREAU Denis à M. LEFEUVRE Thierry, Mme LEBouc Pauline à M. GODEFROY Vincent, Mme TREMIER Josette à M. GREMILLON Alain,

Absent excusé : : Mme FAUTRAT Jennifer,

Absent : : Mme HEUZARD Emilie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 12

Date de la convocation : 03/06/2024

Date d'affichage : 11/06/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. MENAGER Michel

Objet(s) des délibérations

- 2024-028 Convention dématérialisation des actes avenant Actes Budgétaires
- 2024-029 Subvention ADVC
- 2024-030 Locaux complémentaires accueil périscolaire
- 2024-031 Recrutement d'un agent pour l'école

1- Présentation travaux Résidence Amicie de Montfort le Gesnois

Monsieur TRIFAUT, président du conseil d'administration de la résidence AMICIE, rappelle les conditions de la signature de la convention du 16 avril 2018 pour des travaux estimés à 7 584 674 € TTC avec 14 communes. Les travaux s'élevant finalement à 8 867 890 € TTC, l'attribution de nouvelles subventions nécessite une nouvelle participation de 300 000 € (la commune de Montfort prenant 100 000 € à sa charge, le reste se répartissant sur 16 communes). Le coefficient de participation (12,82 % pour la commune de LOMBRON) augmente la participation de 23 717,31 € (initialement 43 983,274 €).

Un courrier proposant un avenant sera transmis prochainement pour une délibération du Conseil Municipal.

2- Approbation du compte rendu de la séance du 15 mai 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte-rendu du 15 mai 2024

3- Décision du Maire dans le cadre de ses délégations

Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

Délégation n°15 : Droit de préemption

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente du bien suivant :

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION - DIA07216524Z0007 REÇUE EN MAIRIE LE 24/05/2024 parcelle C1316 2 878m² 3 rue de la Vallée, ZK63 1 540m² l'Ormeau.

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION - DIA07216524Z0008 REÇUE EN MAIRIE LE 17/05/2024 parcelle C1019 590m² 4 rue du Petit Fourneau.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision prise

4- Résidence Amicie de Montfort

Suite à la présentation de M TRIFAUT et de la directrice de l'établissement présentant les chiffres, Monsieur le Maire reporte la délibération à la réception du courrier proposant l'avenant.

5- Délibération N° DEL-24-028 :_Convention dématérialisation des actes avenant

Le Maire informe que pour transmettre les documents budgétaires à la Préfecture sur l'application Actes Budgétaires un avenant doit être signé à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 16 février 2010 signée entre :

1) la Préfecture de la SARTHE représentée par le préfet ci-après désignée : le « représentant de l'État ».

2) et la Commune de LOMBRON, représentée par son maire agissant en vertu d'une délibération du 8 février 2010 ci-après désignée : la « collectivité ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité :

- l'avenant joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'avenant.

6- Délibération N° DEL-24-029 :_Subvention ADVC

Monsieur le Maire expose :

Comme chaque année, le Département vote un programme d'Aide Départementale à la Voirie Communale. Au titre de l'année 2024 pour le Canton de Savigné l'Évêque, les documents doivent être transmis avant le 21 juin. Les travaux doivent être inscrits à la section d'investissement pour les voies communales classées à l'exclusion des chemins ruraux. Le montant maximum de l'ADVC est de 50% du montant HT avec un minima de 1 500 €.

Monsieur le Maire propose les travaux suivants

Voirie	Travaux	Montant
VC 408	Reprofilage	2 851,20 € HT
VC 126	Mise en forme et couche de surface	8 217,21€ HT
Voirie accès Salle VEIL	Couche de surface	4 785,95 € HT
TOTAL		15 854,36 € HT

Le Montant de ces travaux est estimé à 15 854,36 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département à hauteur de 50%

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de solliciter le Département pour l'ADVC 2024 à hauteur de 50% pour les travaux estimés à 15 854,36 € HT.

7- Délibération N° DEL-24-030 : Locaux complémentaires accueil périscolaire

Suite à l'évolution des demandes, les capacités moyennes d'accueil des enfants sont inférieures aux demandes. Les Communes peuvent proposer à la CCGB des locaux complémentaires avant le 13 juin 2024. La capacité d'accueil pour la surface (120 m²) est de 40 enfants (3m² par enfant) pour une moyenne de 41 enfants hors pics d'activité (30 mn avant et après l'école). Une proposition de diminuer la surface à 1,5 m² pour les enfants de + 6 ans augmentent la capacité à 63 enfants.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas proposer de nouveaux locaux.

8- Délibération N° DEL-24-031 : Recrutement d'un agent pour l'école

Suite aux prévisions d'effectifs scolaires, le Maire vous informe d'une 4ème classe comprenant des maternelles. Actuellement les ATSEMS sont au nombre de 2,5.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'ATSEM à la rentrée à 50%.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de créer un poste à mi-temps d'ATSEM pour la rentrée 2024 au 26 août et de modifier le tableau des emplois

9- Informations diverses

- Transfert automatique de la police de publicité, arrêté si opposition : non
- Demande depuis le site internet : mur d'expression, à l'étude
- Le broyage salle Simone VEIL permettra d'annuler la facture d'abattage
- Travaux cour de l'Ecole : début juillet pour des raisons de sécurité
- Entretien des espaces verts privés : courrier rappelant l'interdiction d'utilisation des agents communaux
- Elections législatives :
 - o Un courrier pour déplacer les bureaux de vote à la salle Simone Veil sera fait
 - o Un rappel des procédures sera fait
- Restaurant : remise diplôme Zéro Déchets sera remis le 24 juin
- Ecole : labélisé A3D et génération 2024
- Commission vie associative : 24 juin à 20h00
- Audit énergétique : rdv avec la banque des territoires

Dates des prochains conseils municipaux (20h00) : 9 juillet, 10 septembre, 15 octobre, 12 novembre et 10 décembre

Séance levée à : 22h40

Le Maire
Alain GREMILLON



En Mairie, le 11/06/2024
Le secrétaire de séance
Michel MENAGER

